

	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options
\boxtimes	Négociation - Dérivés sur actions et indices	\boxtimes	Technologie
	Back-office - Contrats à terme	\square	Réglementation

CIRCULAIRE 023-15 Le 11 mars 2015

Allied Nevada Gold Corp. (ANV) Suspension

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE</u> DE <u>COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »).</u> CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que la Bourse de Toronto a annoncé le 10 mars 2015 la suspension des actions ordinaires d'Allied Nevada Gold Corp. («Allied Nevada»). La négociation des options d'Allied Nevada a été suspendue à la Bourse de Montréal à l'heure actuelle.

La fonction auto-exercice ne sera pas disponible pour Allied Nevada. Seuls les exercices manuels seront disponibles et devront être traités manuellement par les membres de la CDCC.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LOUISE LECLAIR, ANALYSTE, SYSTÈMES DE NÉGOCIATION, OPÉRATIONS DE MARCHÉ, BOURSE DE MONTRÉAL INC. AU 514 871-3526. LES MEMBRES DE LA CDCC PEUVENT COMMUNIQUER AVEC LA DIVISION DES OPÉRATIONS INTÉGRÉES DE LA CDCC.

Claude Cyr Vice-président principal, Marchés financiers